

Crédits: 9

Présentation

En bref

Le microprogramme en comptabilité pour gestionnaires s'adresse aux candidats œuvrant déjà dans le domaine de l'administration et souhaitant développer leurs connaissances en comptabilité. Il est offert entièrement en ligne. Les étudiants désirant obtenir davantage d'informations doivent communiquer avec le Service de la formation continue et de la formation hors campus au 819-376-5011, poste 2548.

Objectifs du programme

Ce microprogramme vise à sensibiliser le gestionnaire à plusieurs notions essentielles en sciences comptables. Mettant l'emphase sur la lecture et l'utilisation de l'information comptable, et non la préparation de celle-ci, ce programme poursuit essentiellement trois grands objectifs :

- Familiariser l'étudiant aux concepts fondamentaux en comptabilité financière (information financière et non financière produite à des fins externes à l'organisation);
- Faire connaître différents éléments de base en comptabilité de management (information financière produite à des fins internes);
- Développer l'esprit critique nécessaire au gestionnaire afin d'analyser l'information comptable de façon appropriée dans le cadre de ses fonctions.

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne, hiver, été

Ce programme est offert à temps partiel.

Conditions d'admission

Etudes au Québec

Base collégiale

Pour être admis, les candidats collégiens devront avoir une cote R d'au moins 20.

Base universitaire

Avoir réussi sept cours (vingt et un crédits) de niveau universitaire. Le candidat admissible dont on n'aura pu établir à l'aide du dossier qu'il possède des connaissances suffisantes pourrait être admis conditionnellement à la réussite d'un ou plusieurs cours d'appoint.

Base expérience

Occuper ou avoir occupé pendant au moins un an une fonction permettant l'acquisition d'une expérience administrative OU posséder

une expérience de travail d'au moins trois ans, attestées officiellement par un ou des employeurs ET par un curriculum vitae.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (6 crédits)

CTB1064 Comptabilité de management pour gestionnaires (CTB1042 ou CTB1066 ou CTB1069 ou CTB1091 ou GIA1047)
CTB1091 Comptabilité de base pour gestionnaires

Cours optionnels (3 crédits)

L'étudiant doit compléter un cours parmi les suivants (3 crédits)

ADM1010 Management des organisations
CTB1018 Fiscalité I : particuliers (CTB1042 ou CTB1066 ou CTB1069 ou CTB1091)
CTB1020 Fiscalité II : entreprises et investisseurs (CTB1018)
DRA1001 Droit des affaires I

Autres renseignements

Description des activités

ADM1010 Management des organisations

Donner à l'étudiant une vue d'ensemble des diverses dimensions du management dans une approche systémique et lui permettre d'intégrer les différents domaines de façon à en faire l'application pratique dans les organisations.

Évolution de la pensée managériale, l'approche systémique, l'entrepreneur ou le manager et leurs rôles, les particularités de la PME, la stratégie, la structure et la culture organisationnelle, la prise de décision, la résolution de problèmes et la communication.

CTB1018 Fiscalité I : particuliers (CTB1042 ou CTB1066 ou CTB1069 ou CTB1091)

Débuter l'étude détaillée des règles de conformité issues de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Introduction au contexte fiscal. Assujettissement. Structure du calcul de l'impôt. Calcul du revenu d'emploi, des autres revenus et des déductions. Calcul du revenu imposable et de l'impôt pour un particulier. Les régimes de revenu différés.

CTB1020 Fiscalité II : entreprises et investisseurs (CTB1018)

Poursuivre l'étude détaillée des règles de conformité issues de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Calcul du revenu d'entreprise et de biens, fonctionnement de la déduction pour amortissement des immobilisations. Les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles. Calcul du revenu imposable et de l'impôt pour une société. Fonctionnement de la TPS et de la TVQ. Obligations et administration de la TPS et TVQ.

CTB1064 Comptabilité de management pour gestionnaires (CTB1042 ou CTB1066 ou CTB1069 ou CTB1091 ou GIA1047)

Définir la comptabilité de management et la situer par rapport à la comptabilité financière. Faire connaître les éléments de base du coût de revient, de la planification et du contrôle. Initier l'étudiant à la prise de décision, ainsi qu'aux structures et processus du contrôle de gestion.

Introduction à la comptabilité de management. Introduction au comportement des coûts et analyse coût-volume-bénéfice. Planification et contrôle des coûts de production. Introduction au prix de revient, à la fabrication par commande, ainsi qu'aux prix de revient en fabrication uniforme et continue. Éléments pertinents à la prise de décision. L'établissement des prix et la combinaison de produits. Budgets pour fins de planification. Budgets pour fins de contrôle. Initiation au contrôle financier, à la décentralisation et aux prix de cession interne.

CTB1091 Comptabilité de base pour gestionnaires

Familiariser l'étudiant à l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision en gestion. S'initier aux normes

canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF) par l'étude des éléments principaux des états financiers. Identifier les principales différences de normalisation entre NCECF et les normes internationales d'information financière (IFRS). Développer l'esprit critique nécessaire au gestionnaire afin d'analyser et interpréter les états financiers de façon appropriée.

Introduction à la comptabilité. Le bilan. Les résultats. La trésorerie et les créances. Les stocks et le coût des ventes. Le passif à court terme et les éventualités. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Le passif à long terme. Les capitaux propres. Les placements et les regroupements d'entreprises. L'état des flux de trésorerie. La communication, la certification et l'analyse de l'information financière. Les principales différences entre les NCECF et les IFRS.

DRA1001 Droit des affaires I

Ce cours a comme objectif principal de permettre à l'étudiant de se familiariser avec la terminologie et les problématiques juridiques qui sont reliées au monde des affaires. Le cours vise également à développer chez l'étudiant sa capacité d'intervention dans les problèmes légaux courants de même que sa capacité de communiquer efficacement avec les professionnels du droit. Enfin, le cours vise à sensibiliser l'étudiant aux approches non judiciaires de règlement des conflits.

Les notions introductives sur le système judiciaire au Canada, l'organisation juridique de l'entreprise, la publicité légale des entreprises, les droits de propriété intellectuelle, les obligations en tant que principes de base, les principaux contrats d'affaires, les aspects juridiques du financement des entreprises (hypothèques, garantie bancaire, crédit-bail, affacturage, etc.), la faillite et l'insolvabilité, les méthodes non judiciaires de règlement des litiges.